



LES FEUILLETS

Commune de HOCHSTATT

JUIN 2010 - N°43

LE MOT DU MAIRE

L'autre soir, j'ai fait un rêve idyllique pour Hochstatt... véritable réplique de celui de juin 2001.

Parfaitement d'actualité, à quelques nuances près... je livre à votre méditation mes écrits d'une époque, somme toute pas si lointaine...

Je hume l'air sur le perron fleuri de la mairie. Les hochstattois trouveront suffisamment de fraîcheur pour respirer librement et de tiédeur pour savourer quelques moments paisibles dans leurs jardins qu'ils ont, tous, si joliment décorés...

Quelques jeunes passent sur leurs boosters silencieux et me saluent gaiement. Ils se rendent à l'abri bus ou sur la place de l'église, lieux où ils apprécient de pouvoir se retrouver, et, qu'ils respectent et maintiennent propres.

A vingt deux heures, ils seront tous rentrés chez eux.

Tout à l'heure, vers 18 heures, la circulation était fluide route de Didenheim, route de Froeningen, rue de la Chapelle, rue de Heimsbrunn, rue du Moulin... L'on entendait à peine les nombreuses voitures, tant leur vitesse était mesurée ; chacun a compris que la rue est un espace vital, un lieu de déplacement, voire de rencontre qui appartient à tous, sans exception, qu'il faut se partager : piétons, cyclistes, automobilistes, riverains et leurs petits, insoucians.

Il est 20 heures, tondeuses et débroussailleuses sont rangées à présent. Une journée, écourtée à 18 heures, les attend encore demain samedi, mais pas question de les utiliser après-demain dimanche. Civisme et tranquillité dominicale obligent.



A hauteur de la place, en face de l'église, les Hochstattois flânent et dialoguent. Ils s'épanchent sur un avenir rempli de bonheur de vivre dans notre beau village.

*Je rentre chez moi, serein. Ai-je fait un rêve ?
A vous de donner la réponse.*

Je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes vacances et le plus beau des étés à Hochstatt.

Le maire

Michel WILLEMANN

PROCHAINES MANIFESTATIONS

Date	Heure	Manifestation	Association	Lieu
20 juin	14h30	Fête de la musique	Société de musique et Société de Chant Concordia	Salle de musique
26 juin	14h00	Kermesse des Ecoles	AOSE	Cours des écoles
26 et 27 juin	Journée	Grepeltturnier	ASH	Stade rue du moulin
27 août	20h00	Cinéma en plein air	AOSE	Ateliers municipaux

TRAVAUX EN COURS

De nombreuses entreprises réalisent des travaux dans votre village en ce moment :

L'entreprise SOBECA : L'agence Réseaux Electricité Alsace procède actuellement à des travaux de remplacement de trois transformateurs, Grand' rue pour sa vétusté, rue du moulin et rue Antoine Stoffel pour améliorer la qualité de la distribution électrique et pour répondre aux besoins de notre commune.

L'entreprise C.E.T. d'Oberbruck a commencé des travaux d'enfouissement de réseaux secs (électricité, éclairage public, téléphonie et réseaux câblés) dans la Grand' rue (entre la fontaine et la rue Foltzer) et dans la rue de Zillisheim (de la fontaine à la rue des bergers). Ils dureront environ trois mois et occasionneront quelques gênes pour les riverains et usagers. Ces travaux permettront le remplacement du transformateur (Grand' rue) et sont nécessaires aux futurs aménagements des abords de la mairie qui débuteront fin 2010.

Ces enfouissements de réseaux offrent une meilleure résistance aux intempéries, tempêtes, gel, neige, mais surtout une amélioration sensible de l'esthétique de notre village.

Quelques nouveaux lampadaires seront mis en place.

L'entreprise SOGEA : Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) effectue actuellement des travaux de remplacement des conduites d'eau vétustes du réseau de distribution datant des années 1956. Ces travaux concernent la rue Foltzer et l'impasse des roseaux, et cela pour répondre à une demande en eau de plus en plus forte et pour garantir une sûreté de distribution ainsi qu'une meilleure qualité.



Fonte grise de plus de 50ans d'âge

DES REGLES SIMPLES DE CIVISME POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE

N'enfumez-pas vos voisins

Le brûlage des déchets à l'air libre est réglementairement interdit.

Elagage des arbres, arbustes et haies en bordure des voies publiques

Les arbres, arbustes et haies qui avancent sur le sol des voies communales et des chemins ruraux (chemins, sentiers, etc.) doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies à une hauteur maximum de 2 mètres.

Halte au bruit, et vive les dimanches tranquilles

Pour la tranquillité de chacun, tout en permettant les travaux extérieurs parfois un peu bruyants, nous vous rappelons qu'en vertu de [l'arrêté municipal n°30/1997 du 10 juin 1997](#), l'usage de tout outillage à moteur (tondeuse, taille-haie etc.) est interdit :

- les jours ouvrables avant 8h, et après 20h
- les samedis avant 8h, et après 18h
- les dimanches et jours fériés.

Animaux de compagnie

Les propriétaires et possesseurs d'animaux de compagnie, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

Piscine

Les propriétaires de piscine doivent prendre toutes précautions pour ne pas troubler le voisinage par des bruits émanant de telles installations. (Bruit de pompe à chaleur, filtre de piscine etc.)

Sont interdits tous bruits particulièrement gênants causés sans nécessité (Piscine) ou dus à un défaut de précaution, susceptibles de porter atteinte à la santé ou à la tranquillité du voisinage.

Appel à la citoyenneté des parents

Concernant les problèmes de nuisances sonores dues aux scooters ou autres trafiqués... Donnez l'exemple et faites la leçon à vos enfants !

LES PRINCIPALES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Eclairage Public Rue Soland

Dans le cadre du programme d'aménagement des voies de la commune, il est décidé d'entreprendre des travaux d'éclairage public au niveau de la rue Soland.

Eglise St Pierre et Paul

Le conseil municipal a décidé de confier au bureau d'Études 3A Energies, une étude sur la faisabilité de la pose sur le toit de l'église de panneaux photovoltaïques : ce, dans un souci de réduction des gaz à effets de serre et de la protection de notre planète.

Abords de la mairie

L'atelier « Villes et paysage nous a exposé une étude préliminaire relative au projet d'aménagement des abords de la mairie. Celui-ci prévoit la réalisation d'un parvis devant la mairie, la matérialisation de zones prioritaires pour les piétons et les cyclistes, l'ouverture de l'espace dédié au Monument aux Morts, ainsi que le

déplacement de la fontaine située au croisement de la Grand'rue et de la rue de Zillisheim matérialisant plus simplement le carrefour et les règles de circulation afférentes.

Ce programme, qui comporte plusieurs phases, sera pluriannuel.

Il intègre également un travail relatif à l'accessibilité de la mairie. A cet effet, au vu de l'existant et des normes que les établissements recevant du public devront respecter, des esquisses ont été réalisées.

Ecoles

La mise en place de stores pare-soleil se poursuivra à l'école élémentaire et maternelle.

Chemins ruraux et forestiers

La circulation en quads sur les chemins ruraux et forestiers est interdite, par arrêté municipal n°42/2009 du 2 novembre 2009.

FÊTE DE LA MUSIQUE

Dimanche 20 Juin aura lieu le concert de la fête de la musique dans le cadre de notre 130^{ème} anniversaire.

Pour débiter ce concert nous aurons l'honneur d'écouter l'Union Musicale de Morschwiller-le-Bas, suivi de la chorale Concordia de Hochstatt.

La classe d'orchestre se produira également et pour terminer cet après midi festif, nous écouterons l'Union Musicale de Pfastatt dans son répertoire adapté.

Ce concert débutera à 14h30 à la salle de musique de Hochstatt (rue de Galfingue).

Nous vous proposerons un moment de détente sous la frondaison des tilleuls et marronniers du jardin de la société de Musique si le temps le permet. En cas de mauvais temps, nous vous retrouverons dans la salle.

Tout au long de cette animation, vous pourrez vous attarder au stand buvette ou nous nous ferons un plaisir de vous servir une bonne bière pression et autre. Et si d'aventure, vous aviez un petit creux, notre stand merguez, viennoises saura vous reconforter.

Je vous invite à venir nous rejoindre cet après midi là pour passer un agréable moment musical.

APPEL A BÉNÉVOLES

La Maison de Retraite Œuvre Schyrr de HOCHSTATT accueillera dans les prochains mois ses pensionnaires dans des locaux neufs. Tous les résidents connaîtront une amélioration de leurs conditions d'hébergement.

Pour optimiser leur quotidien, nous pensons qu'un renforcement du réseau de bénévoles qui actuellement apportent une aide précieuse serait bénéfique. Toutes les personnes de bonne volonté, qui pourraient consacrer quelques heures à la vie de la maison ou passer un peu de leur temps à visiter nos malades sont les bienvenues.

La commission de vie sociale et sa présidente remercient par avance ceux et celles qui s'engageront en faveur de nos aînés.

ANIMATIONS D'ETE DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES D'ILLFURTH

Chaque année, la Communauté de Communes organise différents stages d'animations durant les mois d'été, en partenariat avec des associations locales, pour les enfants et les jeunes de 3 à 18 ans.

Objectifs :

- Permettre à ceux qui ne partent pas en vacances de pratiquer des activités sportives, culturelles et de loisirs à un prix modéré
- Donner à chaque jeune la possibilité de découvrir et de s'initier à une activité de son choix, avec possibilité ultérieurement de poursuivre l'activité au sein d'une association.
- Proposer des activités adaptées à chaque niveau scolaire

Pas moins de 89 stages ludiques et accessibles à tous sont proposés à notre jeunesse.

Le programme des animations est disponible en mairie où peut être téléchargé sur le site www.hochstatt.fr rubrique actualité.

Les associations participantes :

- Associations loisirs de Luemschwiller
- ASCL de Hochstatt
- Ecole de musique de Hochstatt
- CCSM Illfurth
- AMI Illfurth
- CNDI Tagolsheim
- FC Illfurth
- TCI Tagolsheim
- MJC de Spechbach le haut
- AAPPMA Froeningue

Les inscriptions se feront au Service Jeunesse de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth - 1 Grand Rue à Illfurth (à côté de la poste).

Dates et horaires d'inscriptions :

Mercredis 16 et 23 juin de 9h à 17h

Mardi 22 juin de 8h à 10h

Vendredis 18 et 25 juin de 15h à 18h

Après le 25 juin, inscription sur rendez-vous au 06.73.92.46.76.

Contact : Noémie WIOLAND (Animatrice Jeunes)

Téléphone : 03.89.32.11.27 / 06.73.92.46.76

LE RAMONAGE EST OBLIGATOIRE

Les foyers et leurs accessoires, les conduits de fumées individuels et collectifs et les tuyaux de raccordement doivent être périodiquement entretenus, nettoyés et ramonés afin d'assurer le bon fonctionnement des appareils et d'éviter les risques d'incendie et d'émanations de gaz nocifs.

Les obligations concernant le ramonage des cheminées et des tuyaux sont issues du règlement sanitaire départemental (article 31.6).

C'est ainsi que :

- les appareils de chauffage, de production d'eau chaude et de cuisine ainsi que leurs tuyaux de raccordement et les conduits de fumée correspondant doivent être vérifiés, réglés et ramonés au moins deux fois par an;
- les conduits spéciaux ou tubés équipant les appareils alimentés de combustibles gazeux doivent subir un contrôle de vacuité, suivi le cas échéant d'un nettoyage, au moins une fois par an.

Les certificats de ramonage doivent être conservés par l'utilisateur pour pouvoir être produits en cas d'incident.



Le défaut d'entretien entraîne deux risques majeurs: le feu de cheminée et la présence de monoxyde de carbone dans les gaz de combustion. C'est un gaz incolore, inodore et non irritant, à l'origine de plusieurs milliers d'intoxications et d'une centaine de décès chaque année en France. Il se diffuse très vite dans l'environnement et peut être mortel en moins d'une heure.

TOUTE L'EQUIPE MUNICIPALE VOUS SOUHAITE UN BEL ETE ET DE TRES BONNES VACANCES.